

Jeunesse et Sports

REF : DJS2016001

Signataire : ML/MA

Séance du Conseil Municipal du 18/02/2016

RAPPORTEUR : Laurence GRARE

**OBJET : Signature de la convention triennale entre la Commune d'Aubervilliers et la
Caisse des Ecoles Publiques d'Aubervilliers - Années 2016 - 2017 - 2018**

EXPOSE :

La Caisse des écoles publiques d'Aubervilliers est un établissement public local institué en exécution de l'article 15 de la loi du 10 avril 1987 et de l'article 17 de la loi du 26 mars 1982. Elle a pour but d'encourager et de faciliter la fréquentation des écoles publiques de la commune en contribuant au bien-être moral et matériel des enfants.

Ses statuts ont été modifiés le 6 mai 2009 dans le cadre de la création du Programme de Réussite Educative par délibération du conseil Municipal du 22 septembre 2005.

La Caisse des écoles publiques d'Aubervilliers, soutenue dans ses orientations par la Commune d'Aubervilliers, assure les missions suivantes :

- Organise des séjours de vacances et des classes transplantées et toute activité à caractère socio éducatif et culturel pour les enfants relevant du premier et du second degré,
- Soutient et accompagne l'organisation des centres de vacances auprès de l'association Aubervacances-loisirs,
- Encourage par des aides, sous forme de subventions aux coopératives scolaires et d'aide au transport voire organise par elle-même le départ d'enfants en classe découverte dans les centres de vacances dont elle est propriétaire ou gestionnaire,
- Gère les équipements dont elle est propriétaire ou gestionnaire de façon à en optimiser le fonctionnement, le coût, les recettes et l'entretien des structures,
- Porte le programme de réussite éducative auquel est intégré le projet pour la persévérance scolaire.

La présente convention définit un cadre de coopération entre la Commune et la Caisse des écoles publiques d'Aubervilliers, qui pourra évoluer en fonction des attentes de la population en matière d'actions à caractère éducatif, social, culturel, sanitaire et à la demande de l'une des deux parties signataires. Elle formalise ainsi les modalités de mise à disposition des moyens humains, des structures dont elle est propriétaire ou gestionnaire, des moyens financiers et matériels ainsi que les engagements des deux parties.

Il est donc proposé au Conseil Municipal d'autoriser la Maire à signer la convention triennale avec la Caisse des écoles publiques d'Aubervilliers pour les années 2016 – 2017 – 2018.

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS**

Nombre de Membres composant :
Le Conseil Municipal :49

En exercice :..... 49

Présents :..... 29

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 18 FEVRIER 2016

L'AN DEUX MILLE SEIZE, le 18 Février, le conseil municipal d'Aubervilliers, convoqué le 09 février, s'est réuni en Mairie à 19 H sous la présidence de Meriem DERKAOUI, Maire d'Aubervilliers.

PRESENTS :

MM. DAGUET Anthony, KARMAN Jean-Jacques, Mmes VALLY Sophie, CHERET Magali, M. KAMALA Kilani, Mme GRARE Laurence, MM KARROUMI Sofienne, CHOUDER Fethi, Mmes PEJOUX Claudine, NEDELEC Sozig, MERCADER Y PUIG Maria, M. RUER Marc. Adjoints au Maire,

MM. CECCOTTI-RICCI Roland, BEAUDET Pascal, PLEE Eric, Mme DUCATTEAU Sylvie, M. WOHLGROTH Antoine, **Mme LE MOINE Sandrine**, **M. KADDOURI Nouredine**, Mmes REDOUANE Wassila, FAGARD Alice, MM. HAFIDI Abderrahim, LOGRE Benoît, Mme LENOURY Nadia, MM. BIDAL Damien, Rachid ZAIRI, VANNIER Jean-Yves, GARNIER Daniel Conseillers Municipaux et ***Conseillers Municipaux délégués**,

POUVOIRS :

| | | |
|-------------------------------|-------------------|---------------------------------|
| M. MONINO Jean-François | Représenté par : | M. DAGUET Anthony |
| M. BENKHELOUF Boualem | Représenté par : | M. CECCOTTI-RICCI Roland |
| Mme MARINO Danielle | Représentée par : | M. KARMAN Jean-Jacques |
| Mme KOUAME Akoua Marie | Représentée par : | M. CHOUDER Fethi |
| M. CHIBAH Salah | Représenté par : | Mme LE MOINE Sandrine |
| M. TLILI Mohamed Fathi | Représenté par : | M. RUER Marc |
| M. LE HYARIC Patrick , | Représenté par : | Mme CHERET Magali, |
| Mme MBONDO Thérèse | Représentée par : | Mme MERCADER Y PUIG Maria |
| M. ROZENBERG Silvère | Représenté par : | Mme NEDELEC Sozig |
| Mme SIGNATE Rouguy | Représentée par : | Mme REDOUANE Wassila |
| M. SANON Guillaume | Représenté par : | M. KAMALA Kilani |
| Mme RABAH Hana | Représentée par : | M. KARROUMI Sofienne |
| M. SALVATOR Jacques | Représenté par : | M. GARNIER Daniel |
| Mme YONNET Evelyne | Représentée par : | M. LOGRE Benoit |
| M. AIT-BOUALI Omar | Représenté par : | M. Jean-Yves VANNIER |
| M. RACHEDI Hakim | Représenté par : | M. HAFIDI Abderrahim |
| Mme ALVES Presilya | Représentée par : | M. ZAIRI Rachid |
| Mme LENZI Ling | Représentée par : | M. BIDAL Damien |

Absents : Mmes TLILI Leïla, MILLA Josiane,

Secrétaire de séance : M. WOHLGROTH Antoine

Séance du Conseil Municipal du 18/02/2016

N° 023

Direction Générale des Politiques de l'Enfance de l'Education de la Jeunesse et des Sports / Direction de la Jeunesse et des Sports

Jeunesse et Sports

REF : DJS2016001

Signataire : ML/MA

OBJET :Signature de la convention triennale entre la Commune d'Aubervilliers et la Caisse des Ecoles Publiques d'Aubervilliers - Années 2016 - 2017 - 2018

LE CONSEIL,

Après avoir entendu l'exposé de la Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le décret n° 2008-580 du 18/06/2008 relatif au régime de la mise à disposition applicable aux collectivités territoriales et aux établissements publics locaux,

Vu le projet de convention entre la Commune d'Aubervilliers et la Caisse des écoles publiques d'Aubervilliers pour les années 2016 – 2017 – 2018,

Vu le budget communal,

Considérant les missions de la Caisse des écoles publiques tant sur les équipements et matériels que sur le portage du Programme de Réussite Educative.

A l'unanimité.

DELIBERE :

AUTORISE : la Maire à signer la convention triennale entre la Commune d'Aubervilliers et la Caisse des écoles publiques d'Aubervilliers pour les années 2016 – 2017 - 2018

Pour le Maire



L'adjointe Maria MERCADER Y PUIG

Reçu en préfecture le : 19/02/2016

Publié le : 19/02/2016

Certifié exécutoire le : 19/02/2016

Pour le Maire



L'adjointe Maria MERCADER Y PUIG